



**DON'T LET IT LOOSE  
NE LES RELÂCHEZ PAS**



# Programme pour les détailants d'animal de compagnie ou d'aquarium

**CODE DE CONDUITE**

## Code de conduite

## Exemple de pratiques

Respecter les règlements et les arrêtés fédéral, provinciaux/territoriaux et régionaux

- » Respecter les règlements portant sur les espèces envahissantes réglementées énumérées dans la région où vous faites des affaires
- » Examiner les listes applicables des espèces envahissantes réglementées à l'échelle [nationale](#), provinciale/territoriale, régionale et municipale, à travers le Canada
- » Les listes des espèces envahissantes réglementées se trouvent généralement sur le site Web de votre province, territoire, région ou municipalité, sur la page consacrée aux espèces envahissantes ou celle du ministère ou groupe responsable de la gestion des espèces envahissantes

### **Il est obligatoire de respecter ces règlements et arrêtés**

Restez au fait des pratiques exemplaires pour éviter d'acheter ou de déplacer des espèces envahissantes

- » Suivez les publications sur les médias sociaux des associations sur les espèces envahissantes pour obtenir de l'information actualisée et des conseils
- » Consultez les associations sur les espèces envahissantes pour connaître les prochains webinaires, cycles de conférences, visites sur place, etc.
- » Assurez la liaison avec les experts et intervenants régionaux afin de déterminer quelles sont les espèces de votre région qui sont considérées comme envahissantes, ou sont identifiées comme constituant un risque potentiel de devenir envahissantes
- » Invitez les experts locaux sur les espèces envahissantes afin qu'ils tiennent de courtes séances éducatives sur place avec le personnel sur les enjeux liés aux espèces envahissantes
- » Accédez aux pages d'éducation et de formation des sites Web des associations professionnelles pour connaître les webinaires, les cours brefs et les événements accessibles

Informez les clients quant à la propriété responsable - aucune plante ni espèce animale ne doit être relâchée dans la nature, et ce en toute circonstance

- » Partagez avec vos clients la documentation « Ne les relâchez pas », qui permet d'empêcher l'introduction et la propagation des espèces envahissantes connues
- » Aidez les propriétaires d'animaux de compagnie à comprendre la durée de vie et les besoins à long terme de tous les animaux de compagnie avant d'envisager leur achat ou adoption
- » Collaborez avec les organisations locales pour offrir des séances éducatives et d'information sur place pour les clients
- » Familiarisez-vous avec les caractéristiques qui rendent les espèces envahissantes, comme le fait d'être un reproducteur prolifique, la facilité de propagation, l'établissement rapide dans certaines zones et l'absence de prédateurs naturels
- » Intégrez la description « envahissant » ainsi que des

	avertissements pour les espèces envahissantes dans vos catalogues
Cultivez vous-même ou proposez des alternatives aux plantes et animaux envahissants	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Éliminez progressivement ou supprimez les stocks actuels d'espèces envahissantes ou cultivars spécifiques à haut risque dans les régions où ils sont considérés comme étant une menace</li> <li>» Cultivez et vendez uniquement des plantes de décoration</li> <li>» Tenez compte du caractère invasif des espèces</li> <li>» Suggérez le recours à des solutions alternatives lorsque cela est possible</li> </ul>
Identifiez les espèces dans votre commerce avec les noms communs et latins	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Utilisez des bases de données en matière de dénomination des espèces qui sont reconnues à l'échelle internationale, pour retrouver tous les noms et synonymes acceptés, qu'ils soient communs ou latins <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <a href="#">SITI</a> désigne le Système d'information taxonomique intégré. Vous y trouverez de l'information taxonomique sur les plantes, les animaux, les champignons et les microbes d'Amérique du Nord et du monde entier</li> <li>○ <a href="#">VASCAN</a> désigne la base de données des plantes vasculaires du Canada</li> <li>○ <a href="#">Base de données PLANTS</a> - Banque de données sur les plantes de l'USDA d'Amérique du Nord</li> <li>○ <a href="#">IPNI</a> désigne l'Index international des noms de plantes</li> </ul> </li> </ul>
Signalez les espèces inconnues ou achetées involontairement	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Parfois, des espèces peuvent être incrustées ou attachées à des produits, emballages ou d'autres espèces commandées par des fournisseurs ou détaillants (p. ex. : les moules zébrées qui s'incrustent dans la mousse des aquariums). Contenez ces espèces et communiquez avec votre organisation locale sur les espèces envahissantes si vous ne connaissez pas cette espèce. Le cas échéant, signalez-le aux organismes appropriés : <ul style="list-style-type: none"> <li>» <a href="#">Pêches et Océans Canada</a></li> <li>» <a href="#">Agence canadienne d'inspection des aliments</a></li> </ul> </li> </ul>
Éliminez les espèces envahissantes de façon humaine et responsable, et demandez de l'aide au besoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Déterminez les meilleures méthodes d'élimination recommandées localement pour les espèces spécifiques; assurez une liaison avec les experts en espèces envahissantes lorsque vous avez besoin d'autres renseignements</li> </ul> <p><b>Plantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Détruisez les plantes à haut risque en inventaire, ou étiquetez-les comme étant envahissantes sur votre point de vente</li> <li>» La mise en sac, le bâchage et le séchage constituent des méthodes efficaces pour l'élimination des parties des plantes</li> </ul>

---

envahissantes

- » Éliminez les parties des plantes en sac dans les ordures et non dans le compost

### **Animaux**

- » Si cela est nécessaire, ayez recours à un vétérinaire qualifié pour euthanasier l'animal sans cruauté.
  - » Pour éliminer les animaux décédés de façon appropriée, renseignez-vous auprès de votre gouvernement local afin d'obtenir de l'information spécifique à votre région. Relâcher les animaux, qu'ils soient vivants ou morts, directement dans la nature ou les cours d'eau, peut causer la propagation de maladies.
-